

En tant que citoyen de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, voici mes réflexions sur la venue possible des éoliennes à St-Valentin.

On projette d'ériger les éoliennes près de notre jolie maison ancestrale, dans un petit coin bucolique de campagne agricole que nous avons choisi d'habiter en 2004.

Nous sommes situés sur la 94^{ème} Avenue, à la frontière de la municipalité de St-Blaise. Mais toujours en territoire de St-Paul-de-l'île-aux-Noix. Derrière notre maison, une terre agricole, qui s'étend sur près de 1500 mètres. Après, la frontière de la municipalité de St-Valentin. Et quelques mètres plus loin... les éoliennes prévues au projet de TransAlta.

Pourquoi m'inquiéter alors que les éoliennes sont à cette distance ? Pourquoi m'inquiéter après tous les renseignements fournis par l'entreprise pour nous rassurer? Les avantages d'un tel projet sont-ils plus grands que ses désavantages ?

D'abord je dois souligner l'ouverture de TransAlta à expliquer son projet malgré l'opinion négative du public pour le projet. D'après ce que j'ai cru comprendre, TransAlta a récupéré le projet éolien de St-Valentin d'une autre entreprise. Cette première entreprise a su convaincre quelques agriculteurs et le conseil municipal de St-Valentin il y a plusieurs années du bien fondé de leur projet éolien. Quelques années passent, et TransAlta s'empare du projet. Les gens commencent alors à se rendre compte de la réalité et de l'envergure du projet. TransAlta essaie de s'expliquer. Plus l'information circule, plus la population et les municipalités des alentours s'interrogent sur la pertinence du projet. L'échéancier progresse, plusieurs citoyens se mobilisent, le projet est rendu une patate chaude...et le BAPE arrive.

À la lumière des interventions lors des audiences du mois de mars 2011, plusieurs réflexions contre le projet me sont venues, voici en ordre ou dans le désordre ces réflexions :

Les problèmes probables liés aux sons des éoliennes

Les études se contredisent et elles sont peu nombreuses au Québec. Voici cependant un avis du ministère du Développement durable qui se retrouve dans le rapport du BAPE sur le projet de parc éolien de New-Richmond. Vous l'avez sans doute lu. Je crois qu'il mérite d'être fortement considéré pour le projet de Saint-Valentin :

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des études récentes et des observations sur le terrain indiquent que, pour un même niveau sonore, les éoliennes pourraient toutefois constituer une nuisance plus grande que d'autres sources comme le transport aérien, routier ou ferroviaire, possiblement en raison de la modulation de l'intensité du bruit au passage des pales devant le mât, conjugué à leur impact visuel. Les nuisances pourraient être ressenties en milieu rural à partir de niveaux sonores aussi bas que 30 dBA (BAPE, 2010, p. 71 et 72 ; DB5.14, p. 1 et 2).

Il m'apparaît flagrant qu'une étude exhaustive doit être entreprise pour répondre aux problèmes liés aux sons des éoliennes sur la santé de la population avoisinante. Et l'implantation d'un parc éolien ne doit pas précéder cette étude. Quelles conséquences pourraient avoir une étude qui confirmerait les impacts négatifs des niveaux sonores des éoliennes sur un projet éolien déjà existant ?

Le fait d'installer des points de mesures pouvant évaluer l'impact sonore des éoliennes à St-Valentin ne doit pas être considéré pour cette raison.

Les changements aux paysages et ses conséquences

Voici un autre passage du rapport du BAPE de New-Richmond qui fait référence à un avis du ministère des Affaires municipales. J'ai retenu ce passage pour introduire mes interrogations au niveau de l'intégration des éoliennes dans le paysage :

Une bonne intégration paysagère constitue un enjeu important pour l'insertion territoriale des projets éoliens, d'autant plus important quand les éoliennes ont une capacité de production supérieure à 1 MW, compte tenu du caractère imposant de leur structure. Ainsi, sur ce plan, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire indique que :

La préservation du paysage constitue en outre un défi de taille car il s'agit, par une approche concertée, ouverte et participative des acteurs socioéconomiques et de la population, de s'assurer que les projets de parcs éoliens participent étroitement à la création de nouveaux paysages dignes d'intérêt dans les endroits où leur implantation s'avère appropriée. [En ligne (23 avril 2010) :

www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/amenagement/orientations_eoliennes.pdf].

L'impact visuel d'une éolienne de plus de 100 mètres est indéniable. Surtout dans une région comme la nôtre. Un arbre ou une haie peuvent camoufler les éoliennes. Dans une certaine mesure oui, mais le camouflage peut entraîner une perte de jouissance. Lorsque nous sommes venus nous établir dans notre maison, nous voulions profiter des couchers et des levés de soleil, et nous avons aimés ces paysages plats aux allures désertiques, dépourvu de bâtiment industriel. Ce sont là des exemples qui semblent anodins et terriblement subjectifs mais qui ont fait la différence lors de l'achat de notre maison. Et voici le fait que nous avons le projet de déménager. Les raisons qui nous poussent à faire ce choix ne sont pas motivées par l'implantation du projet éolien de St-Valentin. Les circonstances de notre départ sont multiples. Mais nous nous préoccupons de la vente de notre maison. Si nous sommes venus nous installer ici à St-Paul-de-l'île-aux-Noix, dans une charmante maison aux paysages magnifiquement plat, qui viendra s'installer dans cette même jolie maison aux paysages clairsemés d'éoliennes industrielles ? Et à quel prix ? Nous sommes pratiquement convaincus qu'à court terme cela nous désavantage. Les éoliennes sont peut-être très jolies lorsque nous circulons sur la route, mais c'est une tout autre chose que de venir s'établir près d'un parc éolien. Les études ici encore sont encore contradictoires et fort peu nombreuses. Mais nous ne voulons pas servir de cobaye à une éventuelle étude sur les ventes de maisons en milieu éolien. Une éolienne de plus de 100 mètres de hauteur à 750 mètres d'une résidence, ou à 1000 mètres, ou 1500, ou 2000 mètres reste un morceau d'acier très visible à l'horizon. Elle l'est d'autant plus si ses pales sont en rotation. Il ne reste qu'à doubler, tripler, quadrupler...le nombre d'éoliennes pour se rendre compte que le paysage est profondément modifié. L'argument d'une bonification du paysage par certains partisans et évaluateurs ne tient pas la route. Il suffirait de leurs demander (et vous pouvez vous poser la question à vous aussi membres du BAPE) s'il accepterait de s'établir avec leur famille près d'un parc éolien ?

Le gouvernement du Québec à errer en ne balisant pas adéquatement les appels d'offres éoliens en milieux agricoles et résidentiels. Ce projet éolien est un projet industriel lourd qui mérite des contraintes d'aménagements strictes pour les populations environnantes.

L'acceptabilité sociale du projet

Voilà probablement le nœud du projet. C'est probablement le point qui rallie une très grande majorité de sympathisants qui sont contre le projet du parc éolien de St-Valentin. Mais étonnamment, c'est aussi un argument qui fait l'objet de contradictions dans les critères de sélections des projets éoliens.

La grille de pondération d'Hydro-Québec utilisée pour le second appel d'offres sur l'énergie éolienne n'incitait pas le promoteur à obtenir l'appui de la population locale dans l'élaboration de son projet. Le pointage accordé aux projets en terres privées n'est en effet basé que sur l'application générale du cadre de référence pour l'aménagement d'éoliennes en milieu agricole et forestier ainsi que sur l'importance des paiements versés aux municipalités et aux propriétaires privés. (p.26 du rapport du BAPE du parc éolien de New Richmond)

On imagine que le processus à St-Valentin s'est fait de la même façon. Malheureusement, je ne peux que déplorer le fait que les municipalités limitrophes n'aient pas été consultées. Déplorable également le fait que le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu soit si désuet. Le gouvernement à souvent mentionné que l'acceptabilité des projets éoliens par les citoyens concernés, doit être au cœur d'un projet éolien.

Le projet d'un référendum est-il toujours possible ? Le promoteur semble ouvert. Est-ce une recommandation que vous pouvez faire au ministre ? En tant que citoyen de St-Paul-de-l'île-aux-Noix, vais-je enfin avoir la chance d'exprimer mon opinion ?

Il y a de multiples arguments qui font en sorte que je suis contre ce projet éolien. J'aurais pu vous parler de ma peur pour la contamination de la nappe phréatique, des possibles problèmes liés aux oiseaux migrateurs, du compactage des sols agricoles par la machinerie de construction des éoliennes...etc. Tout plein d'irritants qui contribuent à la mauvaise acceptabilité sociale du projet de St-Valentin. Les arguments en faveur du projet (essentiellement des arguments économiques) ne pèsent pas dans ma balance, mais ils semblent qu'ils le soient pour certaines personnes hautement placées.

Je vous prie de considérer le souhait de tous ces citoyens qui sont contre ce projet mais qui ne sont pas citoyens de St-Valentin.

Merci.

Eloi Cousineau